

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

FINANCES

02-Débat d'orientations budgétaires 2022 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC

Le dix-huit novembre deux mille vingt et un à 20h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Pierre VATIN, Oumar BA, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Georges DIAB, Zadiyé BLANC, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD,

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT à Philippe BOUCHER, Jihade OUKADI à Oumar BA, Nicolas LEDAY à Marc-Antoine BREKIESZ, Claudine GREHAN à Benjamin OURY, Eugénie LE QUÉRÉ à Benjamin OURY, Nicolas COTELLE à Justyna DEPIERRE, Daniel LECA à Emmanuelle BOUR, Solange DUMAY à Etienne DIOT, Jean DESESSART à Anne-Sophie FONTAINE, Astrid CHOISNE à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Jean-Pierre LEBOEUF,

Étaient représentés par un suppléant :

Eric BERTRAND par Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude LEBON par Emilie MONTREUIL,

Était absent excusé:

Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme LAFAUX – Ajointe au Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Madame Zadiyé BLANC a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2021

Date d'affichage : 24 novembre 2021

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 40

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 52

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20211118-02CA18112021-DE
Date de télétransmission : 22/11/2021
Date de réception préfecture : 22/11/2021

FINANCES

02 - Débat d'orientations budgétaires 2022 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC

Rapporteur : M. PORTEBOIS

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante de définir les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est précisé que ce débat doit se tenir dans un délai de 2 mois avant le budget primitif.

Il est présenté dans le rapport ci-annexé, les orientations 2022 concernant les budgets annexes : Eau, Assainissement et SPANC.

Le projet de ces budgets est établi sans augmentation des tarifs, ni mobilisation de nouveaux emprunts.

Au terme de ce débat, le Conseil d'Agglomération devra prendre acte des orientations budgétaires 2022 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 26 octobre 2021,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2022 définies dans le rapport annexé, relatives aux budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
• Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

**Rapport de présentation
des orientations
budgétaires 2022 des
budgets annexes :
Eau, Assainissement,
Service Public
d'Assainissement Non
Collectif (SPANC)**

Conseil d'agglomération du 18 novembre 2021

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20211118-02CA18112021-DE
Date de télétransmission : 22/11/2021
Date de réception préfecture : 22/11/2021

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET EAU	3
A. Le contexte	3
B. Le bilan de l'année 2021	4
C. Les objectifs de l'année 2022	4
D. L'équilibre budgétaire	5
1. La section d'exploitation	5
2. La section d'investissement	6
3. Plan pluriannuel d'investissement	8
III. BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT	8
A. Le contexte	8
B. Le bilan de l'année 2021	8
C. Les objectifs de l'année 2022	8
D. L'équilibre budgétaire	9
1. La section d'exploitation	9
2. La section d'investissement	10
3. Plan pluriannuel d'investissement	11
IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	11
A. Contexte, bilan et objectifs	11
B. L'équilibre budgétaire	12
1. La section d'exploitation	12
2. La section d'investissement	12
V. AUDIT DE LA DETTE	12
A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2022	13
B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement	13
C. Dette selon la charte de bonne conduite	13
VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2021-2022)	14
VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	14

I. INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- la présentation des engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- la structure des effectifs ;
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération à la rubrique « finances de l'ARC » (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc>).

Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC.

Le vote de ces budgets 2022 intervient avant la clôture de l'exercice 2021.

Aussi, il est proposé d'exclure une partie des dépenses recensées du budget primitif pour les inclure au futur budget supplémentaire (BS), dépenses qui seront financées par les résultats excédentaires de l'exercice 2021.

À noter que la préparation des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aéroport, déchets et transport) sera menée simultanément avec celle du budget principal.

II. BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET EAU

A. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et

distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.

Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entraîné la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

B. Le bilan de l'année 2021

Les réalisations 2021 sont les suivantes :

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Le renouvellement du contrat de CSP de Verberie – St Vaast de Longmont
- la Déclaration d'Utilité Publique des captages de Rethondes pour l'instauration d'un périmètre de protection
- Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur le territoire,
- La maîtrise d'œuvre pour des travaux de génie civil sur le réservoir de La Croix St Ouen
- Réalisation dans le cadre des travaux du SDAEP 1 des travaux sur le réservoir intercommunal de Margny les Compiègne. Poursuite des travaux engagés en 2020 sur le réservoir des Hospices et la station de surpression de la rocade.
- L'étude de maîtrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de l'ARC
- Poursuite des travaux de reprise du génie civil du réservoir de La Croix St Ouen
- Le développement du bio dans la restauration collective en aidant les communes à rédiger leurs cahiers des charges lors des renouvellements de marchés d'alimentation.
- Le lancement d'une étude circuit court en lien avec le Pays Compiégnois. Cette étude débouchera sur un Plan Alimentation Territorial (PAT).

C. Les objectifs de l'année 2022

Le budget 2022 s'élève à :

- 2 555 K€ en fonctionnement
- 3 484 K€ en investissement

Et correspondent aux objectifs suivants :

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Le renouvellement des canalisations (programme qui est présenté et validé chaque année en commission développement durable)
- Poursuite des travaux du SDAEP 1 avec la création d'un surpresseur pour alimenter le réservoir de Lachelle. Doublement de la station de surpression du Bois de Plaisance. Travaux sur les réservoirs intercommunaux de La Croix St Ouen et Margny les Compiègne
- Réalisation du secours de Lachelle dans le cadre des travaux du SDAEP 1
- Lancement des travaux sur le réservoir de Saintines.
- Lancement d'une étude pour l'acquisition de données sur la nappe d'alimentation des captages de Baugy
- Lancement des études pour une SDAEP 2 :
 - Poursuite des secours sur le secteur de la basse automne
 - Amélioration de la qualité des eaux pompées

- La poursuite de l'accompagnement des communes pour développer le bio dans la restauration collective
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs avec notamment le suivi d'un « groupe bio » ; le développement des filières courtes...
- Réalisation d'une étude de bassin d'alimentation de captage pour le forage de Nery et origine des trichloréthylènes.
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire...
- Poursuite de l'étude circuit court en lien avec le Pays Compiégnois. Cette étude débouchera sur un Plan Alimentation Territorial (PAT)

D. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget EAU 2022 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440	71 440	0	0,00%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 900 000	2 300 000	400 000	21,05%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	144 000	184 000	40 000	27,78%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 500	0	-14 500	-100,00%
	Somme :	2 129 940	2 555 440	425 500	19,98%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	342 800	400 500	57 700	16,83%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 000	182 000	22 000	13,75%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	522 687,02	856 827,5	334 140,48	63,93%
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 038 122,03	1 057 537,88	19 415,85	1,87%
66	CHARGES FINANCIERES	66 330,95	58 574,62	-7 756,33	-11,69%
	Somme :	2 129 940	2 555 440	425 500	19,98%

La section d'exploitation affiche une augmentation des dépenses/recettes totales d'exploitation (opérations d'ordre comprises) de + 425,50 K€ par rapport au budget 2021 (avant la reprise des résultats 2021).

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

- 2,3 M€ de redevances collectés. Elles sont en augmentation de 400 K€ par rapport au budget primitif 2021 en raison d'un ajustement plus fin de la prévision. En effet nous avons

aujourd'hui du recul sur l'impact de la fusion avec la CCBA et l'augmentation des tarifs 2018. Ce montant a été estimé par notre bureau d'études.

- 71,44 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions),
- 184 K€ de Subventions et prestations : dont 96 K€ de Nitrascope pour l'année 2021 (solde en 2022) + animations dans les écoles pour 16 K€ + des études pour les bassins d'alimentation de captage pour 28 K€.

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

- + 57,70 K€ de charges à caractère général liés principalement à :
 - + 9 K€ pour le SDAE (Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable) de la rocade et des Hospices dans l'attente de la mise en place de nouveaux contrats,
 - + 4 K€ pour le renouvellement de la convention avec l'ONF pour l'occupation du domaine public,
 - + 80 K€ pour le rachat du parc compteurs de la commune de Verberie,
 - - 40 K€ : de sous-traitance (fin du contrat azoté),
 - A noter le démarrage du Nitrascope. Il s'agit d'un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (coût global 250 k€ sur 2 ans, subventionné à 80%),
 - L'étude sur le bassin d'alimentation de captage de Nery est prévue pour 35 K€ contre 90 K€ en 2021, soit une baisse de - 55 K€,
- +22 K€ pour les charges de personnel, en raison du recrutement d'un technicien prévu en milieu d'année permettant de réaliser le programme de renouvellement,
- + 334,14 K€ de virement à la section d'investissement,
- +19,42 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),
- -7,76 K€ de charges financières,

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	522 687,02	856 827,5	334 140,48	63,93%
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 038 122,03	1 057 537,88	19 415,85	1,87%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	900 000	1 220 000	320 000	35,56%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	#DIV/0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	350 000	350 000	0	0,00%
	Somme :	2 810 809,05	3 484 365,38	673 556,33	23,96%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440	71 440	0	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	236 032,9	242 355,47	6 322,57	2,68%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 000	295 000	238 000	417,54%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 140 000	1 302 000	162 000	14,21%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 902 336,15	1 573 569,91	-328 766,24	-17,28%
	Somme :	3 406 809,05	3 484 365,38	77 556,33	2,28%

Le programme d'investissement 2022 est le suivant :

Programme d'investissement 2022	Projet du budget avant reprise des résultats
Tranche optionnelle SDAE 645 K€ Rénovation réservoirs de Saintines 220 K€	863,57 K€
Frais d'études pour la maîtrise d'ouvrage SDAE 85 K€ Réservoirs 25 K€ CSNE (Canal Seine Nord Europe) 20 K€	285 K€
SDAE : Canalisations Lachelle et MArgny-Les-Compiègne	360 K€
Source Néry	10K€
Renouvellement des canalisations	1 300 K€
Avances versées	350 K€
Divers	2 K€
TOTAL	3 170,57 K€

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :

- 856,83 K€ de virement de la section d'exploitation ;
- 1 057,54 M€ d'opérations de transfert entre sections ;
- 1 220 K€ : de subventions pour le schéma directeur
- 350 K€ d'avances

D'autres investissements sont envisagés, dont l'augmentation du programme de renouvellement à hauteur de 2 M€. Ils seront pris en compte lors de l'élaboration du Budget Supplémentaire et la reprise des résultats.

À rappeler que compte tenu de l'importance du programme de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), l'ARC a constitué une provision qui s'élève au 31/12/2020 à 3 873,14 K€ pour les phases 2 à 5, afin d'en assurer partiellement le financement et donc de limiter le recours à l'emprunt.

Dans ces conditions le programme d'investissement ainsi évalué à 3 170,57 K€ est financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement est en cours de construction.

III. BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Le contexte

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement, auxquels se sont ajoutés au 1^{er} janvier 2018 (Suite à l'élargissement de la compétence « Assainissement » aux communes de l'ex-CCBA après la fusion des deux EPCI au 1^{er} janvier 2017) :

- le système de la station d'épuration de Verberie
- et celui de la station d'épuration de Béthisy Saint Pierre.

B. Le bilan de l'année 2021

Les réalisations 2021 sont les suivantes :

- Plusieurs centaines de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que les travaux de réhabilitation du réseau pour un montant de 580 000 € HT.
- Les travaux engagés à Verberie rue Saint Pierre.
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants (rue Gabriel Fauré à Venette...).
- Le dévoiement du réseau du stade de Margny-lès-Compiègne.
- La poursuite de l'étude de desserte des zones à urbaniser en lien avec le PLUi.
- L'étude de réhabilitation et le redimensionnement de 2 postes de refoulement.
- Mise en place de l'autosurveillance des déversoirs d'orages sur le système assainissement de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen

C. Les objectifs de l'année 2022

Les objectifs de l'année 2022 sont limités en raison des mouvements de personnel :

- départ à la retraite d'un agent remplacé récemment
- départ d'un agent non encore remplacé

Le budget 2022 s'élève à :

- 4 541 K€ en fonctionnement
- 4 250 K€ en investissement

Et correspond aux objectifs suivants :

- L'étude de raccordement du système assainissement de Clairoux au système de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen.

- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants.
- La suppression de la lagune de Lachelle suite aux travaux de raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen.
- La réhabilitation de postes de refoulement, montrant de fortes dégradations de leur génie civil et la mise en place d'un traitement anti-H2S.
- L'accompagnement du programme de Gestion Urbaine de proximité (GUP).
- La reprise du réseau square Claude Mercier à Compiègne.
- La reprise de la toiture de la station d'épuration de La Croix-Saint-Ouen

D. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget ASSAINISSEMENT 2022 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	828 517,34	829 109,34	592	0,07%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 236 715,27	3 607 293,6	370 578,33	11,45%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	100 000	100 000	0	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 700	4 700	0	0,00%
	Somme :	4 169 932,61	4 541 102,94	371 170,33	8,90%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	415 221,81	402 000	-13 221,81	-3,18%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	165 000	170 000	5 000	3,03%
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0	#DIV/0
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	814 466,34	1 267 993,55	453 527,21	55,68%
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 371 827,97	2 337 658,98	-34 168,99	-1,44%
66	CHARGES FINANCIERES	403 416,49	363 450,41	-39 966,08	-9,91%
	Somme :	4 169 932,61	4 541 102,94	371 170,33	8,90%

La section d'exploitation affiche une augmentation des dépenses/recettes d'exploitation de + 371,17€ par rapport au budget 2021 (avant la reprise des résultats 2021).

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

- 3 607,29 de ventes correspondant à :
 - 3,4 M€ de redevances collectées, soit 400 K€ de plus qu'en 2021. Cette augmentation est liée au volume de vente d'eau et à la renégociation des nouveaux contrats,

- 207,29 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement).

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

- - 13,22 K€ de charges à caractère général : soit une quasi stabilité de ces dépenses
- + 5 K€ de charges de personnel (les 170 k€ de personnel intègrent l'équivalent de 3,25 ETP)
- - 39,97 K€ de charges financières
- + 453,53 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	814 466,34	1 267 993,55	453 527,21	55,68%
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 371 827,97	2 337 658,98	-34 168,99	-1,44%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	563 106,54	604 262,2	41 155,66	7,31%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	#DIV/0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000	40 000	0	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000	0	-30 000	-100,00%
	Somme :	3 819 400,85	4 249 914,73	430 513,88	11,27%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	828 517,34	829 109,34	592	0,07%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 654 084,46	1 189 043,7	-465 040,76	-28,11%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	210 000	255 000	45 000	21,43%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	369 000	450 761,69	81 761,69	22,16%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	727 799,05	1 526 000	798 200,95	109,67%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000	0	-30 000	-100,00%
	Somme :	3 819 400,85	4 249 914,73	430 513,88	11,27%

A noter une baisse de 465 K€ des dépenses dédiées au remboursement de la dette qui s'explique principalement par l'extinction de l'emprunt 2011001 dont la dernière annuité est à verser au 01/06/2021.

Le programme d'investissement 2022 est le suivant :

Programme d'investissement 2022	Projet du budget avant reprise des résultats
Frais d'études	250 K€
Frais d'insertion	5 K€

Réseaux d'assainissement (mise en conformité, réhabilitation, GUP)	450,76 K€
Création de 2 postes refoulement, traitement H2S, réhabilitation de 3 postes de refoulement, déplacement PR Gougon	776 K€
Travaux réseaux Compiègne, Béthisy, Clairoix, Verberie, Venette, Choix-Au-Bac	710 K€
Avances versées	40 K€
TOTAL	2 231,76K€

Les 2 231,76 K€ sont intégrés aux chapitres 20-21-23-27 de la section d'investissement (tableau précédent) contre 1 336,80 K€

D'autres investissements sont envisagés. Ils seront pris en compte lors de l'élaboration du Budget Supplémentaire et la reprise des résultats.

Les dépenses d'investissement seront financées principalement comme suit:

- 1 267,99 K€ de virement de la section d'exploitation
- 2 337,66 K€ d'opérations de transfert entre sections
- 604,26 K€ de subvention d'investissement qui correspondent à :
 - 291,46 K€ : de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
 - 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020

Ainsi le programme d'investissement est évalué à 2 231,76 M€ financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement est en cours de construction.

IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

A. Contexte, bilan et objectifs

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;

- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 200 propriétés sur le territoire de l'Ex-ARC (soit 1% environ des propriétés raccordées au réseau d'assainissement collectif).

Ce service a été étendu aux communes de l'Ex-CCBA au 1er janvier 2018 d'où un apport significatif en matière d'installations à contrôler pour le compte de particuliers.

En 2021 ont été réalisés une partie des contrôles initiaux des communes de Nery et Saint Vaast de Longmont et les contrôles des ventes pour toutes les installations concernées.

En 2022, seront réalisés les contrôles obligatoires sur les installations neuves et réhabilitées et pour les ventes.

B. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget SPANC 2022 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	12 600	12 600	0	0,00%
	Somme :	12 600	12 600	0	0,00%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 600	5 000	2 400	92,31%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 000	7 600	-2 400	-24,00%
	Somme :	12 600	12 600	0	0,00%

Il est prévu une stabilité de l'ensemble des dépenses entre 2021 et 2022.

Les charges de personnel correspondent à 20% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC.

2. La section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses, ni de recettes d'investissement prévues pour 2022.

V. AUDIT DE LA DETTE

A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2022

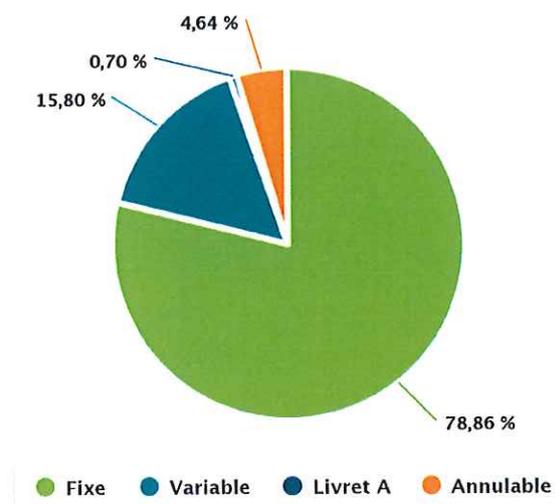
	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget EAU	2 072 133 €	3,12%	8 ans et 9 mois	4 ans et 11 mois	23
Budget ASSAINISSEMENT	13 771 222 €	2,75%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	42
Dette consolidée au 01/01/2022	15 843 355 €	2,80%	15 ans et 2 mois	8 ans et 1 mois	65

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

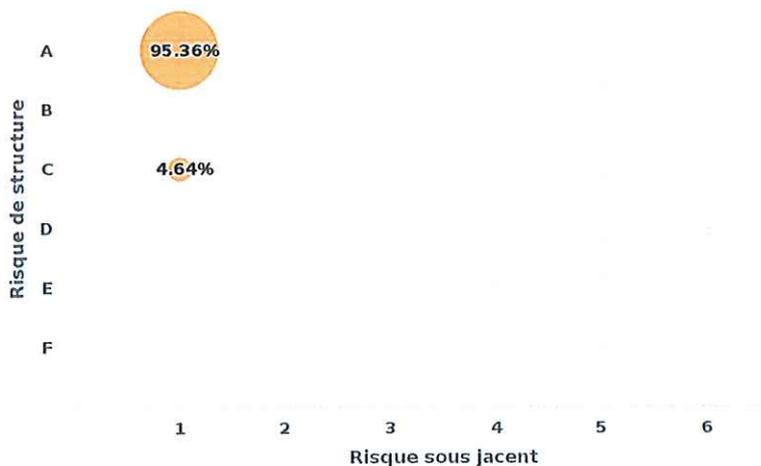
Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 494 532 €	78,86%	3,18%
Variable	2 503 952 €	15,80%	0,39%
Livret A	110 528 €	0,70%	2,54%
Annulable	734 343 €	4,64%	4,65%
Ensemble des risques	15 843 355 €	100,00%	2,80%



C. Dette selon la charte de bonne conduite



VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2021-2022)

	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2021	Remboursements du capital en 2021	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2021	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2022	Remboursements du capital en 2022	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2022	Emprunt prévisionnel	Evolution de la dette entre 2022 et 2021	Evolution en %
Budget EAU	2 308 222 €	236 033 €	2 072 189 €	2 072 189 €	242 355 €	1 829 834 €	0 €	-242 355 €	-11,70%
Budget ASSAINISSEMENT	15 425 306 €	1 654 084 €	13 771 222 €	13 771 222 €	1 189 044 €	12 582 178 €	0 €	-1 189 044 €	-8,63%
Dettes consolidées au 01/01/2022	17 733 528 €	1 890 117 €	15 843 411 €	15 843 411 €	1 431 399 €	14 412 011 €	0 €	-1 431 399 €	-9,03%

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

A fin 2022, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts et le désendettement prévisionnel pour ces deux budgets est évalué à 1,4 M€.

La renégociation des prêts en court n'est pas envisagée compte-tenu de leur multitude et des indemnités de sortie dissuasives. Pour mémoire, ces emprunts sont hérités des reprises de compétence et de la fusion avec la CCBA.

VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2022.



www.agglo-compiegne.fr

Débat d'orientations budgétaires 2022

Budgets annexes : Eau, Assainissement, SPANC

Conseil d'Agglomération du 18 novembre 2021

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20211118-02CA18112021-DE
Date de télétransmission : 22/11/2021
Date de réception préfecture : 22/11/2021



Sommaire

- Présentation générale
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget SPANC
- Audit de la dette



Présentation générale

- Le Conseil doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote des budgets
- Les budgets primitifs (Eau, Assainissement, SPANC) seront votés lors du Conseil d'Agglomération prévu le 16 décembre 2021,
- Les tarifs seront votés lors de ce même Conseil d'Agglomération,
- Le Plan d'Investissement pluriannuel des budgets Eau et Assainissement est en cours d'élaboration,
- Le vote du budget principal et des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolent, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aérodrome, Déchets et Transport) interviendra en mars 2022.
- Aussi, il est proposé de reporter l'intégration d'une partie des dépenses recensées, au budget supplémentaire (BS) prévu au mois de mars 2022 puisque ces dépenses pourront être financées par les résultats excédentaires de l'exercice 2021.



Budget EAU – SECTION D'EXPLOITATION (1)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Proco 2022 - BP 2021 (en %)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440	71 440	0	0,00%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 900 000	2 300 000	400 000	21,05%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	144 000	184 000	40 000	27,78%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 500	0	-14 500	-100,00%
	Somme :	2 129 940	2 555 440	425 500	19,98%

La section d'exploitation affiche une augmentation des dépenses/recettes totales d'exploitation (opérations d'ordre comprises) de + 425,50 K€ par rapport au budget 2021 (avant la reprise des résultats 2021).

- 2,3 M€ de redevances collectés. Elles sont en augmentation de 400 K€ par rapport au budget primitif 2021 en raison d'un ajustement plus fin de la prévision. En effet nous avons aujourd'hui du recul sur l'impact de la fusion avec la CCBA et l'augmentation des tarifs 2018. Ce montant a été estimé par notre bureau d'études.
- 71,44 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions),
- 184 K€ de Subventions et prestations : dont 96 K€ de Nitrascope pour l'année 2021 (solde en 2022) + animations dans les écoles pour 16 K€ + des études pour les bassins d'alimentation de captage pour 28 K€.



Budget EAU – SECTION D'EXPLOITATION (2)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	342 800	400 500	57 700	16,83%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 000	182 000	22 000	13,75%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	522 687,02	856 327,5	334 140,48	63,93%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 038 122,03	1 057 537,88	19 415,85	1,87%
66	CHARGES FINANCIERES	66 330,95	58 574,62	-7 756,33	-11,69%
	Somme :	2 129 940	2 555 440	425 500	19,98%

➤ + 57,70 K€ de charges à caractère général liés principalement à :

- + 9 K€ pour le SDAE (Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable) de la rocade et des Hospices dans l'attente de la mise en place de nouveaux contrats,
- + 4 K€ pour le renouvellement de la convention avec l'ONF pour l'occupation du domaine public,
- + 80 K€ pour le rachat du parc compteurs de la commune de Verberie,
- - 40 K€ : de sous-traitance (fin du contrat azoté),
- A noter, le démarrage du Nitrascope. Il s'agit d'un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (coût global 250.k€ sur 2 ans, subventionné à

80%),

- L'étude sur le bassin d'alimentation de captage de Nery est prévue pour 35 K€ contre 90 K€ en 2021, soit une baisse de - 55 K€,
- +22 K€ pour les charges de personnel, en raison du recrutement d'un technicien prévu en milieu d'année permettant de réaliser le programme de renouvellement,
- + 334,14 K€ de virement à la section d'investissement,
- +19,42 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),
- -7,76 K€ de charges financières



Budget EAU – SECTION D'INVESTISSEMENT (1)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	522 687,02	856 827,5	334 140,48	63,93%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 038 122,03	1 057 537,88	19 415,85	1,87%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	900 000	1 220 000	320 000	35,56%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	#DIV/0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	350 000	350 000	0	0,00%
	Somme :	2 810 809,05	3 484 365,38	673 556,33	23,96%

- 856,83 K€ de virement de la section d'exploitation
- 1 057,54 M€ d'opérations de transfert entre sections (dotation aux amortissements)
- 1 220 K€ : de subventions pour le schéma directeur
- 350 K€ d'avances



Budget EAU – SECTION D'INVESTISSEMENT (2)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOS 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440	71 440	0	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	236 032,9	242 355,47	6 322,57	2,68%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 000	295 000	238 000	417,54%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 140 000	1 302 000	162 000	14,21%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 902 336,15	1 573 569,91	-328 766,24	-17,28%
	Somme :	3 406 809,05	3 484 365,38	77 556,33	2,28%

Les chapitres 20-21-23 de la section d'investissement représentent 3 170,57K€ contre 3 099,33 K€ au DOB 2021 et sont détaillés en page suivante.



Budget EAU – Programme d'investissement 2022

Programme d'investissement 2022	Projet budget reprise résultats	du avant des
Tranche optionnelle SDAE 645 K€	863,57 K€	
Rénovation réservoirs de Saintines 220 K€		
Frais d'études pour la maîtrise d'ouvrage SDAE 85 K€	285 K€	
Reservoirs 25 K€		
CSNE (Canal Seine Nord Europe) 20 K€		
SDAE : Canalisations Lachelle et MArgny-Les-Compiègne	360 K€	
Source Néry	10K€	
Renouvellement des canalisations	1 300 K€	
Avances versées	350 K€	
Divers	2 K€	
TOTAL	3 170,57 K€	

➤ D'autres investissements sont envisagés, notamment l'augmentation du programme de renouvellement des réseaux à hauteur de 2 millions d'euros. Ils seront pris en compte lors de l'élaboration du Budget Supplémentaire et la reprise des résultats.

➤ En raison de l'importance du programme de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), l'ARC a constitué depuis 2010 une provision qui s'élève au 31/12/2020 à 3 873,14 K€ pour les phases 2 à 5, laquelle en permet le financement partiel et donc de limiter le recours à l'emprunt.

➤ Dans ces conditions le programme d'investissement ainsi évalué à 3 170,57 K€ est financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts.



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION (1)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propp 2022 - BP 2021	Variation Propp 2022 - BP 2021 (en %)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	828 517,34	829 109,34	592	0,07%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 236 715,27	3 607 293,6	370 578,33	11,45%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	100 000	100 000	0	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 700	4 700	0	0,00%
	Somme :	4 169 932,61	4 541 102,94	371 170,33	8,90%

La section d'exploitation affiche une augmentation des dépenses/recettes d'exploitation de + 371,17 K€ par rapport au budget 2021 (avant la reprise des résultats 2021).

- 3 607,29 K€ de ventes correspondant à :
- 3,4 M€ de redevances collectées, soit 400 K€ de plus qu'en 2021. Cette augmentation est liée au volume de vente d'eau et à la renégociation des nouveaux contrats,
 - 207,29 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement).



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION (2)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	415 221,81	402 000	-13 221,81	-3,10%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	165 000	170 000	5 000	3,03%
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0	#DIV/0
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	814 466,34	1 267 993,55	453 527,21	55,68%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 371 827,87	2 337 656,93	-34 180,99	-1,44%
66	CHARGES FINANCIERES	403 416,49	363 450,41	-39 966,08	-9,91%
	Somme :	4 169 932,61	4 541 102,94	371 170,33	8,90%

➤ Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

- - 13,22 K€ de charges à caractère général : soit une quasi stabilité de ces dépenses
- + 5 K€ de charges de personnel (les 170 k€ de personnel intègrent l'équivalent de 3,25 ETP)
- + 453,53 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- - 34,17 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),
- - 39,97 K€ de charges financières



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT (1)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Propo 2022 - BP 2021	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	314 466,34	1 267 993,55	453 527,21	55,68%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 371 827,97	2 337 650,99	-34 166,99	-1,44%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	563 106,54	604 262,2	41 155,66	7,31%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	#DIV/0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000	40 000	0	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000	0	-30 000	-100,00%
	Somme :	3 219 400,85	4 249 914,73	430 513,88	11,27%

- 1 267,99 K€ de virement de la section d'exploitation
- 2 337,66 K€ d'opérations de transfert entre sections (dotations aux amortissements)
- 604,26 K€ de subvention d'investissement qui correspondent à :
 - 291,46 K€ : de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
 - 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT (2)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Projo 2022 - BP 2021	Variation Projo 2022 - BP 2021 (en %)
0-40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	328 517,34	529 109,34	592	0,07%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 654 064,46	1 189 043,7	-465 040,76	-28,11%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	210 000	255 000	45 000	21,43%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	369 000	450 761,69	81 761,69	22,16%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	727 799,05	1 526 000	798 200,95	109,67%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000	0	-30 000	-100,00%
	Somme :	3 319 400,85	4 249 914,73	430 513,88	11,27%

A noter une baisse de 465 K€ des dépenses dédiées au remboursement de la dette qui s'explique principalement par l'extinction de l'emprunt 2011001 dont la dernière annuité est à verser au 01/06/2021.

Les chapitres 20-21-23-27 de la section d'investissement représentent 2 231,76 K€ contre 1 336,80 K€ au DOB 2021 et sont détaillés en page suivante



Budget ASSAINISSEMENT – Programme d'investissement 2022

Programme d'investissement 2022	Projet budget avant reprise résultats
Frais d'études	250 K€
Frais d'insertion	5 K€
Réseaux d'assainissement (mise en conformité, réhabilitation, GUP	450,76 K€
Création de 2 postes refoulement, traitement H2S, réhabilitation de 3 postes de refoulement, déplacement PR Gougou	776 K€
Travaux réseaux Compiègne, Béthisy, Clairoux, Verberie, Venette, Choisy-Au-Bac	710 K€
Avances versées	40 K€
TOTAL	2 231,76K€

➤ D'autres investissements sont envisagés et seront pris en compte lors de l'élaboration du Budget Supplémentaire et la reprise des résultats.

➤ Dans ces conditions le programme d'investissement est évalué à 2 231,76 M€ financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts.



Budget SPANC – SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Projo 2022 - BP 2021	Variation Projo 2022 - BP 2021 (en %)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES/MARCHANDISES	12 600	12 600	0	0,00%
	Somme :	12 600	12 600	0	0,00%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	DOB 2022	Variation Projo 2022 - BP 2021	Variation Projo 2022 - BP 2021 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 600	5 000	2 400	92,31%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 000	7 600	-2 400	-24,00%
	Somme :	12 600	12 600	0	0,00%

- Il est prévu une stabilité de l'ensemble des dépenses entre 2021 et 2022.
- Les charges de personnel correspondent à 20% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC.
- Il n'y a pas de dépenses, ni de recettes d'investissement prévues pour 2022.



Audit de la dette - Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2022

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Excl. Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget EAU	2 072 133 €	3,12%	8 ans et 9 mois	4 ans et 11 mois	23
Budget ASSAINISSEMENT	13 771 222 €	2,75%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	42
Dette consolidée au 01/01/2022	15 843 355 €	2,80%	15 ans et 2 mois	8 ans et 1 mois	65

- Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.
- Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

Audit de la dette – Evolution prévisionnelle de la dette
(2021-2022)

	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2021	Remboursements du capital en 2021	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2021	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2022	Remboursements du capital en 2022	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2022	Emprunt prévisionnel	Evolution de la dette entre 2022 et 2021	Evolution en %
Budget EAU	2 328 722 €	235 333 €	2 072 189 €	2 072 189 €	242 355 €	1 829 834 €	0 €	-242 355 €	-11,70%
Budget ASSAMISSEMENT	15 425 346 €	1 654 284 €	13 771 222 €	13 771 222 €	1 185 344 €	12 585 878 €	0 €	-1 185 344 €	-8,63%
Dettes consolidées au 01/01/2022	17 754 068 €	1 889 617 €	15 864 445 €	15 843 411 €	1 431 355 €	14 412 056 €	0 €	-1 431 355 €	-9,03%

- À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.
- A fin 2022, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts et le désendettement prévisionnel pour ces deux budgets est évalué à 1,4 M€.
- La renégociation des prêts en cours n'est pas envisagée compte-tenu de leur multitude et des indemnités de sortie dissuasives. Pour mémoire, ces emprunts sont hérités des reprises de compétence et de la fusion avec la CCBA.